



Relais Petite Enfance

SIDSCAVAR

BILAN QUANTITATIF 2020 / 2023

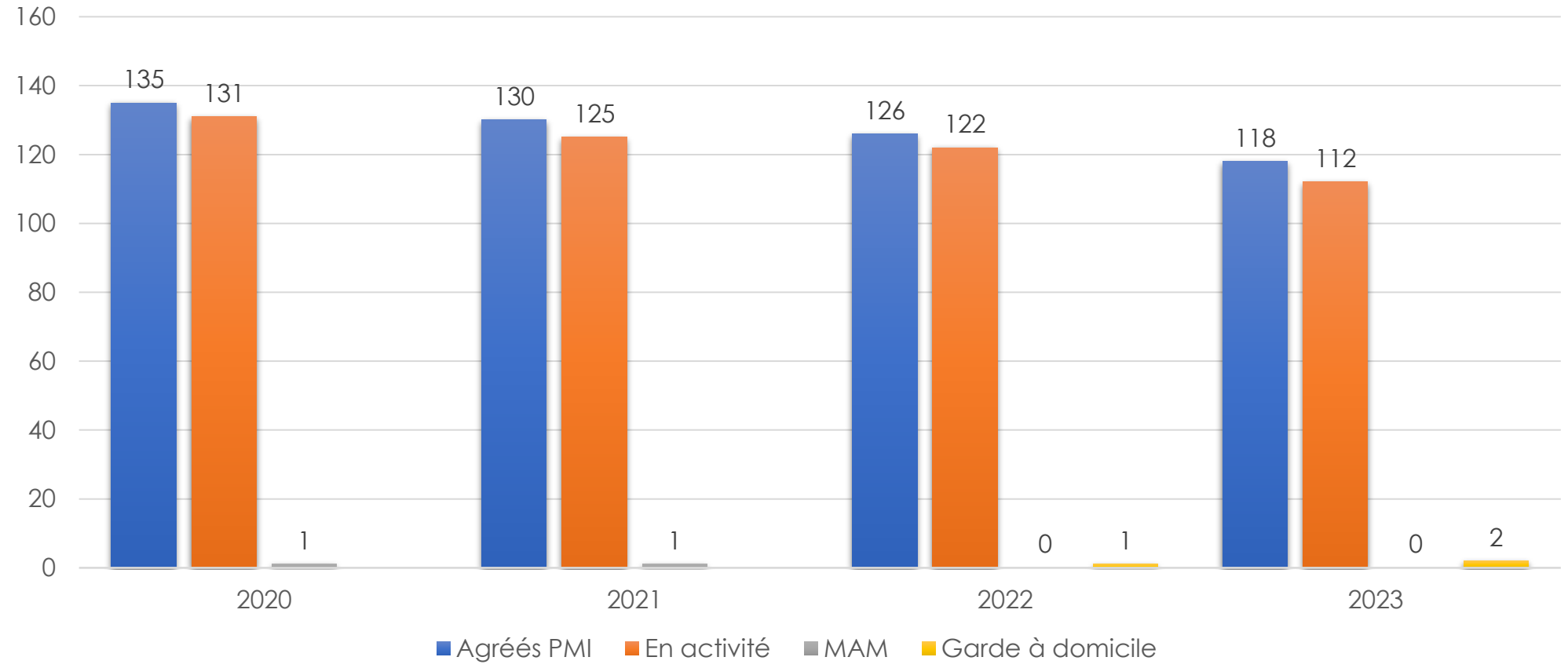


TERRITOIRE

Le territoire du Relais Petite Enfance est composé de six communes :

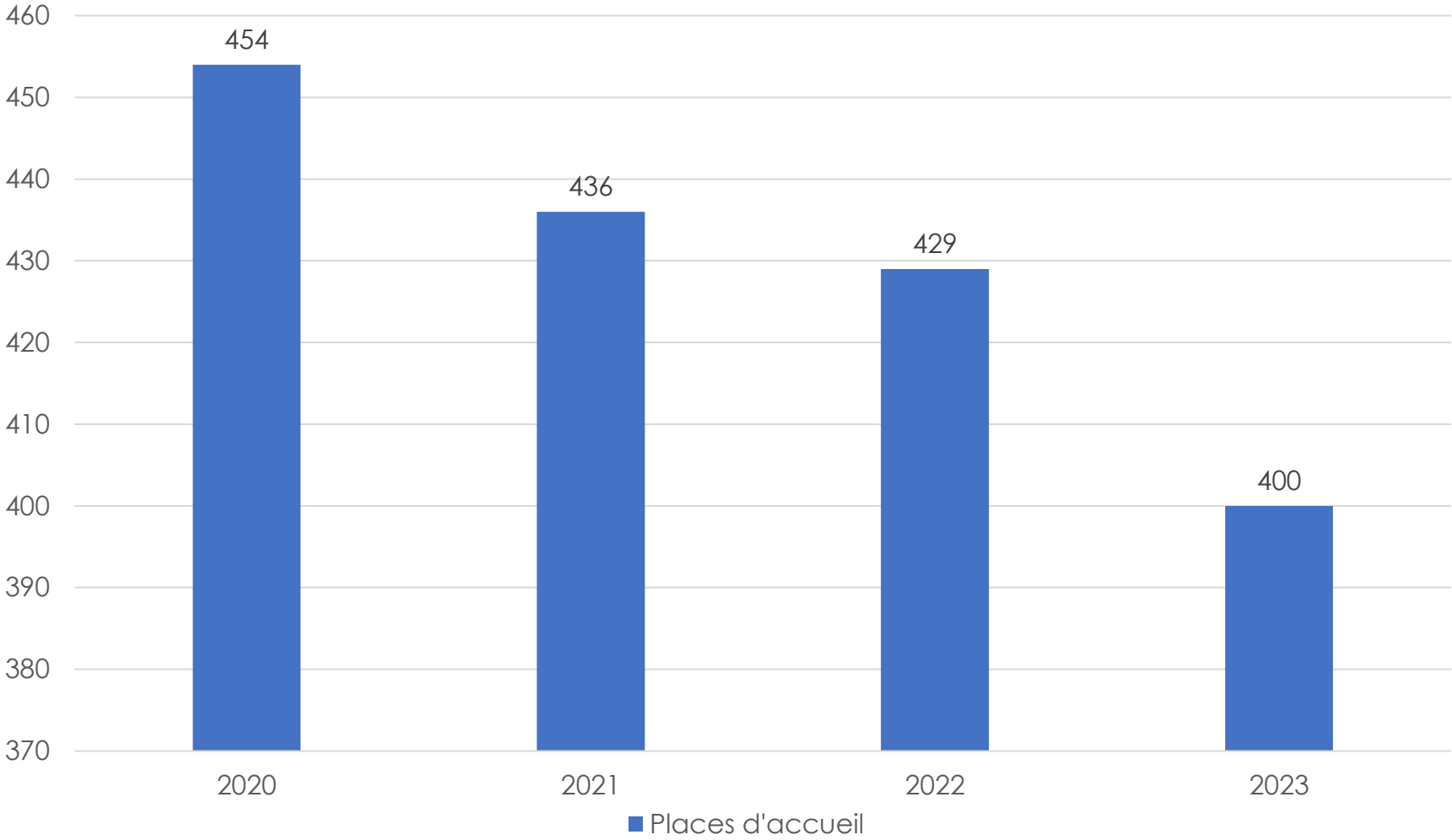
- Les Angles
 - Pujaut
- Rochefort du Gard
 - Sauveterre
 - Saze
- Villeneuve Lez Avignon

LES ASSISTANTS MATERNELS



Sources PMI et logiciel Noé

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL



CONTACTS

Année	Contacts reçus	Contacts émis
2020	2371	8823
2021	2599	6534
2022	2583	6814
2023 (au 6 novembre 2023)	1643	3668

La baisse significative du nombre de contacts (reçus et émis) est révélatrice de la place que tient aujourd'hui les sites d'accompagnement aux démarches administratives, dédiées à l'embauche d'un salarié. Beaucoup de professionnels ont adopté ces sites payants suite à la modification de la convention collective du particulier employeur et assistant maternel. En effet, les termes de la convention sont plus précis, et la responsable du RPE veille à ce qu'ils soient appliqués.

MOTIFS DE CONTACT

Principaux motifs de contact pour les assistants maternels :

- Vie du Relais (planning, animations, fêtes...)
- La formation professionnelle (planning, dossiers d'inscription...)
- Informations sur le contrat de travail
- Les disponibilités d'accueil

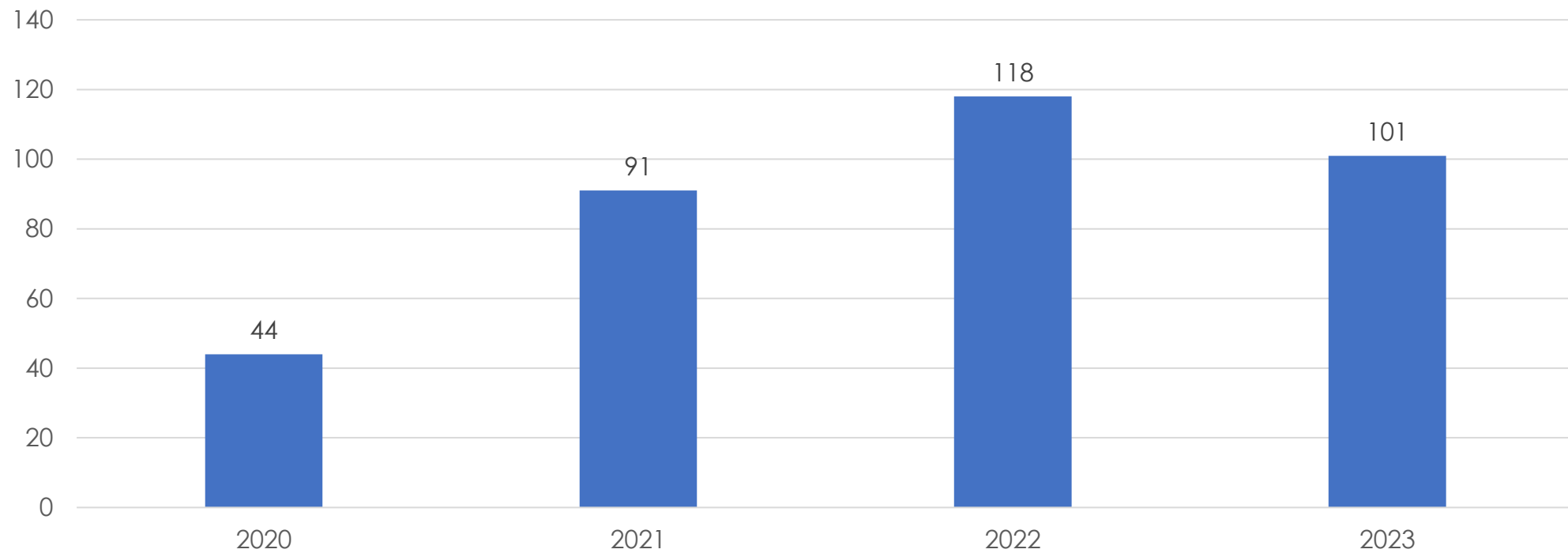
Principaux motifs de contact pour les parents :

- Informations sur le contrat de travail
- La recherche d'un assistant maternel
- Informations sur les démarches administratives (Caf, Pajemploi...)

LES TEMPS COLLECTIFS

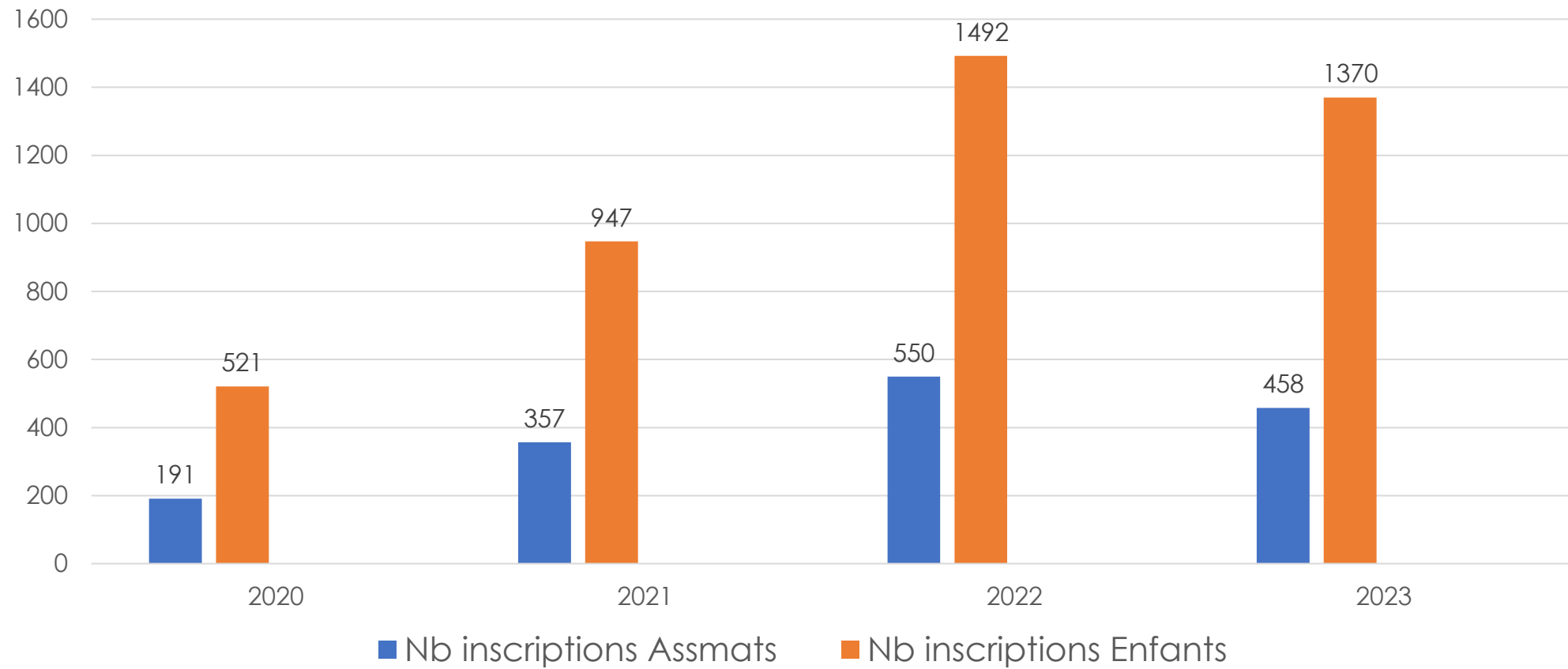
Animations d'éveil, sorties, fêtes

Nb de séances



LES TEMPS COLLECTIFS

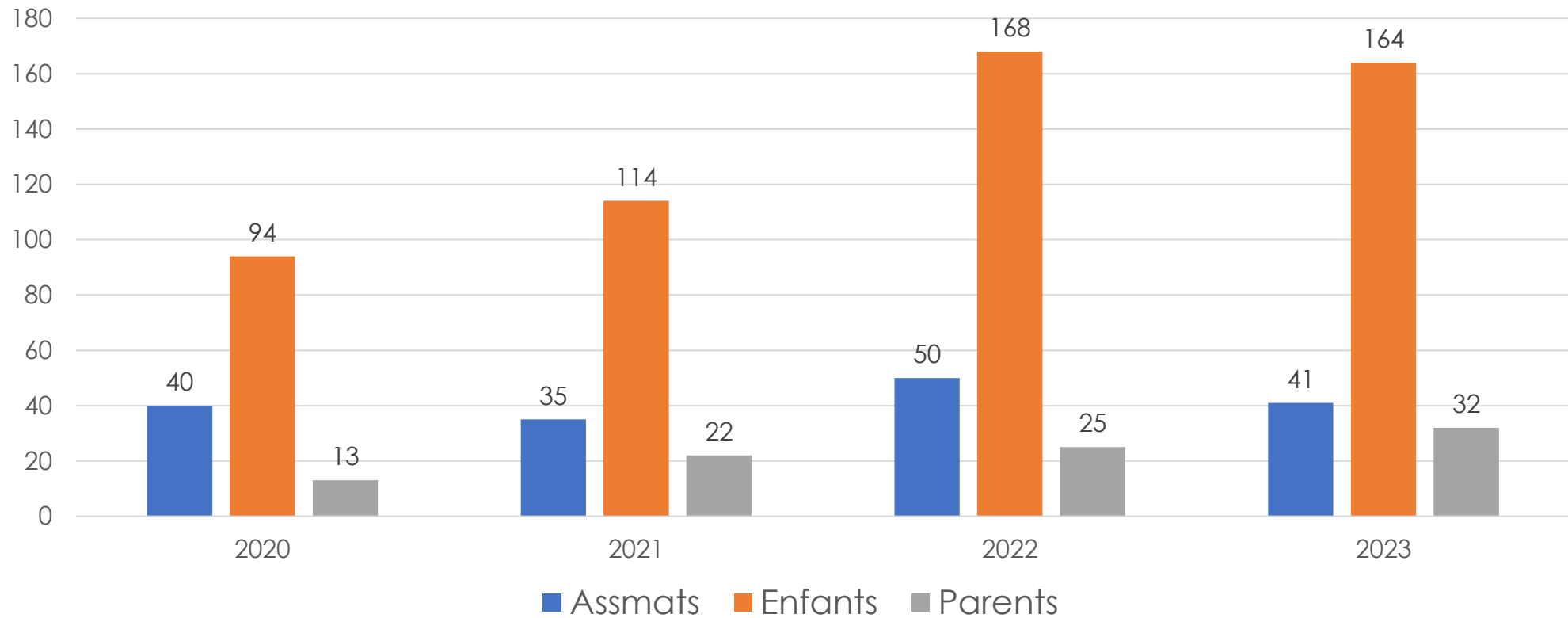
Nombre d'inscriptions



TEMPS COLLECTIFS

File active

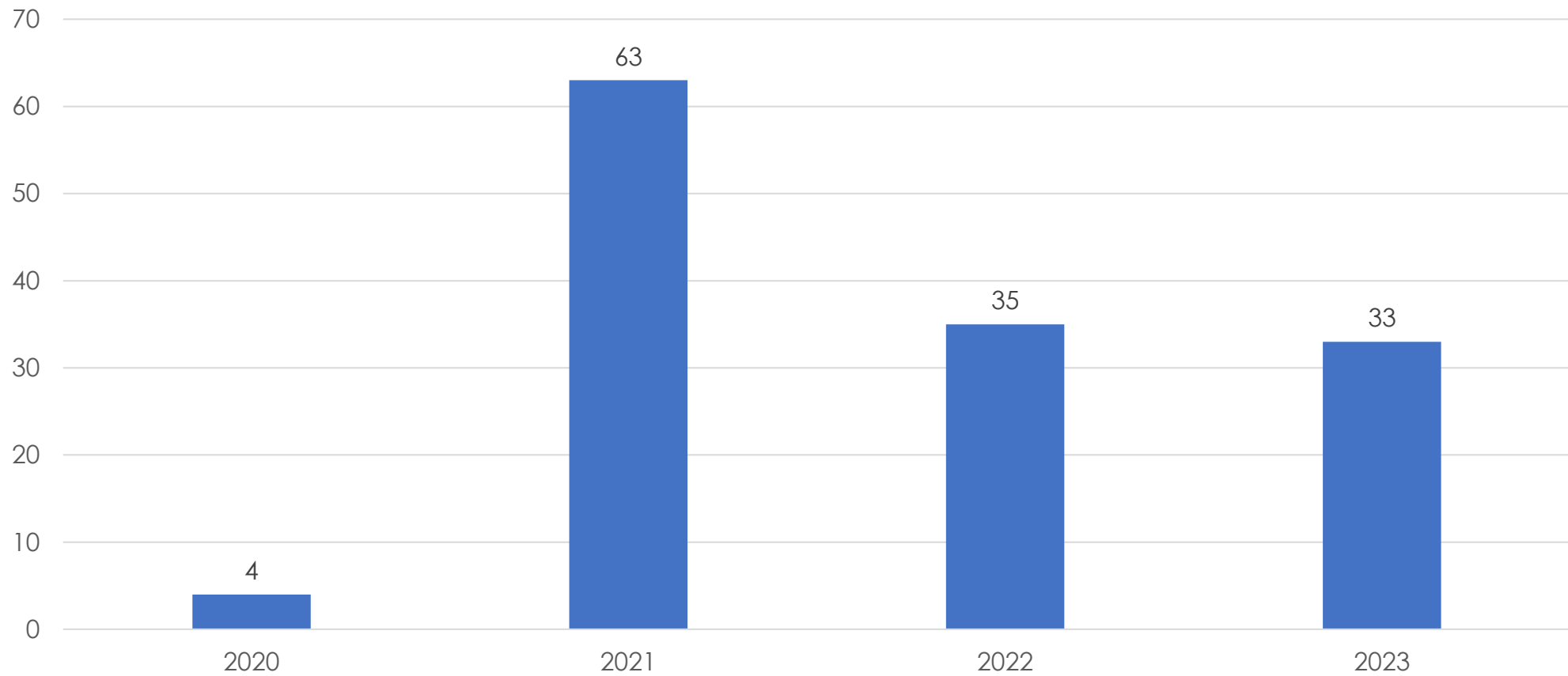
(Nombre d'assmats, enfants ou parents venus au moins une fois)



REUNIONS THEMATIQUES

	2020	2021	2022	2023
Nombre de réunions	1	9	12	21
Thèmes	Commande de matériel pédagogique	Commande de matériel pédagogique	Commande de matériel pédagogique	Le tout petit, un explorateur en devenir, à la lumière des neurosciences
		La nouvelle convention collective (5 dates)	Les peurs chez l'enfant	Analyse des pratiques professionnelles (6 dates)
		Réunion de rentrée	La déclaration des revenus	Les troubles musculo squelettiques
		Les douces violences	Les congés payés (Visio)	Commande de matériel pédagogique
		La morsure chez le jeune enfant	Les congés payés (présentiel)	Le sommeil chez l'enfant
			Préparation expo photos	La déclaration des revenus
			Mon enfant.fr	Tisser des liens
			Le RAPEH (enfant porteur de handicap)	Préparation kermesse (3 dates)
			Analyse des pratiques professionnelles	Les congés payés (Visio)
			La retraite de l'assmat	Les congés payés (présentiel)
			L'équilibre alimentaire du jeune enfant	L'attachement
			Construire son livret d'accueil	Gestion des réseaux et des écrans

FILE ACTIVE DES RÉUNIONS THÉMATIQUES



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2020

Nb d'assmats formées : **64**

Thèmes :

- Sauveteur Secouriste au travail (SST),
- Recyclage SST,
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier,
- La psychomotricité de l'enfant,
- Signer avec bébé.

2021

Nb d'assmats formées : **63**

Thèmes :

- Sauveteur Secouriste au travail (SST),
- Recyclage SST,
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier,
- La psychomotricité de l'enfant,
- Signer avec bébé,
- Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant,
- Gérer son stress en situation professionnelle.

2022

Nb d'assmats formées : **39**

Thèmes :

- Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille,
- Recyclage SST,
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier,
- Les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant,
- Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant,
- Favoriser le jeu libre, aménager les espaces,
- Signer avec bébé, niveau 2.

2023

Nb d'assmats formées : **40**

Thèmes :

- Favoriser la bientraitance ou comment éviter les douces violences,
- Recyclage SST,
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier,

Toutes les formations planifiées sur le dernier trimestre 2022 et dernier trimestre 2023 ont été annulées par IPERIA, par manque de fonds (les assistants maternels sont rémunérées pour chaque jour de formation validé).